## PARTENARIAT ENTRE Le CANADA et la NORVÈGE

n mai 1998, le Canada et la Norvège ont signé un accord officiel en vue d'établir une collaboration entre les deux pays pour promouvoir la consolidation de la paix dans le monde. L'accord, appelé Déclaration de Lysœn, a donné des résultats immédiats en ce qui concerne deux questions essentielles : les mines terrestres et la Cour criminelle internationale. Dans le cadre de l'accord visant à assurer la sécurité humaine, les deux pays continuent de travailler en étroite collaboration aux dossiers suivants : droits de la personne, droit international humanitaire, volet de l'égalité entre les sexes dans la consolidation de la paix, prolifération des armes légères, enfants en situation de conflit armé, travail des enfants et coopération dans

l'Arctique et le Nord.

Le 16 septembre 1998, le ministre Axworthy a rencontré à Ottawa son homologue norvégien, M. Knut Vollebæk, pour examiner la première étape du partenariat, qui s'est avérée fructueuse. Vu le succès de l'initiative, les deux ministres ont convenu d'y associer d'autres pays d'optique commune. Le 25 septembre, ils ont coprésidé une réunion pour présenter certaines des mesures qu'ils prennent actuellement et exhorter d'autres pays à se joindre à eux. Plus de 90 pays ont participé à la

réunion, ce qui traduit le besoin universel de renforcer la sécurité, d'appliquer des mesures concrètes et d'adopter une nouvelle approche à l'égard de la sécurité humaine. La réunion a également témoigné de l'efficacité de la démarche de puissance souple du Canada et de la Norvège, qui repose sur la négociation plutôt que sur la coercition, sur l'emploi d'arguments solides plutôt que d'armes puissantes et

« Notre but est de travailler avec d'autres pays d'optique commune et des partenaires de la société civile afin de faire respecter les droits de la personne et le droit humanitaire. Il s'agit d'une nouvelle forme de diplomatie que nous voulons mettre en oeuvre. Un monde humain est un monde sûr. »

Lloyd Axworthy et Knut Vollebæk,

International Herald Tribune, le 21 octobre 1998.

sur la diplomatie ouverte plutôt que sur des négociations à huis clos. Cette approche, un instrument qui s'est avéré utile pour réaliser le programme de la sécurité humaine, a eu un profond retentissement dans la communauté internationale.

Un projet en cours en Algérie donne un exemple concret de la collaboration canado-norvégienne. Des professionnels canadiens de la santé mentale des enfants et leurs partenaires norvégiens oeuvrent avec des psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux et des éducateurs algériens pour offrir les conseils et l'appui nécessaires aux enfants algériens et à leurs pourvoyeurs de soins qui ont été traumatisés par des scènes d'une extrême violence. Le Centre canadien d'étude et de coopération internationale, qui a son siège à Montréal, gère le projet. Il reçoit une aide technique de l'Hôpital pour enfants de Montréal et de la Faculté de médecine de l'Université McGill.

Depuis que la violence a éclaté en Algérie en 1993, l'incidence du diabète juvénile, du bégaiement et de l'épilepsie s'est accrue de façon spectaculaire. Tous les enfants font souvent des cauchemars et craignent qu'une bombe n'explose n'importe où, n'importe quand, même à l'école. La dépression grave, l'anxiété, l'hostilité et le manque de confiance sont d'autres symptômes de détresse psychologique auxquels il faut s'attaquer.

Le projet vise également à défendre le concept de l'enfance comme « havre de paix » au milieu de la violence à l'endroit des civils. Il cherche à obtenir l'engagement de toutes les parties à l'égard de la protection et du bien-être de tous les enfants algériens. On espère que le projet, qui est issu de la diplomatie discrète, sera aussi profitable pour la consolidation de la paix et l'amorce du dialogue dans la société algérienne.

